



## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT BMX AIN RHONE METROPOLE DE LYON 2020

### 1 Le calendrier :

- 15/03/2020 BEYNOST
- 04/04/2020 NEUVILLE
- 16/05/2020 DARDILLY [Nocturne](#)
- 13/06/2020 LIMONEST
- 19/09/2020 Sainte CONSORSE
- 04/10/2020 MEYZIEU
- 17/10/2018 AMPLEPLUIS

### 2 Le règlement :

Le règlement national 2020 sera le règlement de référence.

Tout pilote licencié FFC avec une licence en cours de validité peut participer aux courses du championnat, les pilotes « nationaux » et élites ne peuvent pas participer, il leur sera créé une catégorie open (minimes et +) si le nombre de participant est suffisant (4 au minimum), leur inscription se fera sur place.

Seul les pilotes des comités Ain et Rhône métropole de Lyon peuvent être champions de leur comité.

### 3 Les horaires :

Les essais se feront par blocs.

1<sup>er</sup> bloc Cruiser et benjamins et - ; 2<sup>ème</sup> bloc minimes et +  
45 minutes d'essais pour chaque bloc

10h30-12h00 essais

12h45 début des courses : 24 puis 20 pouces

aux environs de 17h00 remise des récompenses par le club

### 4 Les engagements :

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20" **ou** une épreuve 24"  
6,00€ par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse.

10,50€ par pilote pour les catégories minime et plus

- Pour une épreuve 20" et une épreuve 24"  
13€ par pilote pour toutes les catégories
- Open 12€

#### 5 Les inscriptions :

Les inscriptions se feront par [cicleweb.ffc.fr](http://cicleweb.ffc.fr)

La clôture étant le mercredi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Rhône Métropole de Lyon

<https://www.rhonecyclisme.fr/> le jeudi avant la course.

Pas de remboursement pour annulations postérieures au jeudi 21h.

#### 6 Les catégories :

Voir le tableau annexé.

Si les pilotes garçons d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Pour les féminines, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie tout en gardant un classement séparé.

Aucun surclassement ne sera accepté.

Pour les cruisers il sera créé 2 catégories :

- Cruiser A pour les plus aguerris
- Cruiser B pour tous les autres

Les pilotes choisiront en début de championnat leur catégorie qui sera effective pour toute la suite du championnat, au final seule la catégorie Cruiser A se verra décerner le titre de champion.

Le vainqueur de la catégorie B sera automatiquement inscrit en A l'année suivante.

#### 7 Classement et récompenses :

Pour les pilotes qui ne participent pas aux finales il sera organisé des Races B et C, celles-ci ne rentreront pas dans le classement.

- À l'issue de chaque courses :

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel et seront sur le site du comité Rhône Métropole de Lyon.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers des catégories présentes.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**, les récompenses ne seront **pas remises à un tiers** !

Les pilotes devront être revêtu de leur tenue de club pour monter sur le podium, tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire.

Pour rappel, la cérémonie protocolaire est obligatoire, tout pilote absent verra **ses points du jour non comptabilisés**.

- À l'issue de la finale :

Les pilotes ayant participé aux 7 courses se verront attribuer un bonus de point de 10% des points du classement du premier de la catégorie à n-1.

Le classement sera effectué sur l'ensemble des 7 courses uniquement pour les pilotes ayant participé à 3 courses et la finale.

Les 3 premiers du classement général de leur comité seront récompensés, le maillot de champion ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont présent,

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire.

Aucunes récompenses seront remises à un tiers.

## 8 Règlement technique :

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Un émargement par les pilotes avant les essais sera fait, **tout pilote n'ayant pas émargé ne prendra pas le départ**.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour les vélos ceux-ci devront être muni de plaque frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

## 9 Arbitre de course :

La commission des arbitres du Rhône Métropole de Lyon représentée par Monsieur Xavier Rongère propose un président de jury et un minimum de trois arbitres. Le club organisateur doit prévoir en complément :

- La mise en place d'un secrétariat pour la gestion des courses (moyen humain et matériel)
- Un 'starter'
- Une personne en pré-grille
- Du personnel de piste

Les autres clubs devront fournir 1 (un) arbitre licencié par tranche de 10 pilotes, faute de quoi seul les pilotes correspondant au nombre d'arbitre seront engagés.

Pour le comité du Rhône  
Métropole de Lyon de cyclisme

Jean-Philippe COUREAUT